

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

| Prestations | Prix HT |
|--|-------------|
| BRASURE TENDRE DE COMPOSANTS EN CUIVRE | 672,07 € |
| TRAITEMENTS THERMIQUES DE PLATEAUX ISSUS DE FA EN MATIERE INCONEL 718 | 3137,83 € |
| TRAITEMENTS THERMIQUES DE PLATEAUX ISSUS DE FA EN MATIERE INCONEL 718 | 61,78 € |
| BRASAGE ET TRAITEMENT SOUS VIDE SONDES PL310 PT M88 ET PL310 TT M88 | 2009,27 € |
| RECHERCHE D'ALPHA CASE SUR UN HUBLLOT EN TITANE (PHASE 1) | 918,63 € |
| EXPERTISE D'UN JOINT SOUDE ROMPU SUR SONDE AERONAUTIQUE | 1307,17 € |
| CARACTERISATIONS MICROSTRUCTURALES SUR ACIER ALLIE AU MANGANESE | 688,72 € |
| EXPERTISE D'AVARIE SUR UN RESEAU DE CANALISATIONS EN CUIVRE | 11 694,93 € |
| AMELIORATION DU PROCEDE DE BRASAGE HETEROGENE METAL / CERAMIQUES - PHASE 2 - | 10 221,13 € |

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 3 mars 2026



Hélène BOULANGER